

# SUPPRIMER LES SUBVENTIONS À LA PRODUCTION DE COMBUSTIBLES FOSSILES AU CANADA

Présenté par Oil Change International, Environmental Defence, Équiterre, l'Institut international du développement durable et Réseau action climat Canada.

**Environnement et Changement climatique Canada : portail Changement climatique**  
**Recommandation destinée au groupe de travail sur le prix carbone**

## **Recommandation : Réforme pancanadienne sur les subventions à l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et du charbon**

En vertu du cadre pancanadien sur les changements climatiques et la croissance propre, nous recommandons aux premiers ministres de supprimer les subventions fédérales et provinciales accordées à l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et du charbon d'ici 2020, et de s'engager à rendre public, dans leur budget 2017, un calendrier détaillant les mesures fiscales qui seront abolies.

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de pouvoir faire des recommandations pour l'élaboration d'un cadre pancanadien ambitieux sur les changements climatiques et la croissance propre.

En décembre 2015, plus de 190 nations ont adopté l'Accord de Paris – un accord international juridiquement contraignant engageant les pays à des réductions significatives des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter la hausse du réchauffement climatique à moins de 2 °C, tout en poursuivant les efforts afin de le limiter à moins de 1,5 °C au-dessus du niveau à l'époque préindustrielle. S'appuyant sur le succès de la COP21, 175 nations ont signé l'Accord de Paris le jour même de sa cérémonie d'ouverture, au siège de l'ONU à New York, le 22 avril dernier. Pour sa part, le Canada s'est engagé à le ratifier à l'automne 2016.

À Paris, le gouvernement du Canada, ainsi que 39 autres nations et grandes entreprises, ont endossé le communiqué sur la réforme des subventions aux énergies fossiles.<sup>1</sup> Ils reconnaissent ainsi que l'abolition des subventions aux combustibles fossiles contribuerait grandement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et qu'accélérer la réforme constitue une priorité urgente. Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada s'est engagé à éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, en commençant par la mise en place de changements à la déduction pour les frais d'exploration au Canada.<sup>2</sup>

À Paris, le Canada s'est aussi joint à la coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, engageant les pays et partenaires qui en font partie à collaborer en vue d'atteindre l'objectif à long terme d'instaurer un prix carbone s'appliquant à l'ensemble de l'économie

<sup>1</sup> <http://fffsr.org/communique/supporters/>

<sup>2</sup> <https://www.liberal.ca/files/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>

mondiale.<sup>3</sup> Lors de leur rencontre en mars, les premiers ministres se sont engagés à « amorcer la transition vers une économie sobre en carbone en adoptant une longue liste de mesures nationales, ce qui inclut des mécanismes de tarification du carbone »<sup>4</sup>, alors que la ministre canadienne de l'Environnement et du Changement climatique décrivait la taxe sur le carbone comme « le mécanisme le plus efficace » pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.<sup>5</sup> Les subventions aux énergies fossiles font toutefois baisser le prix carbone — en encourageant les émissions et non en les réduisant. Si les subventions canadiennes aux combustibles fossiles demeurent, elles risquent d'affaiblir, voire de miner nos engagements à instaurer un prix pour le carbone.

Nous saluons les récents investissements des gouvernements fédéral et provinciaux pour la promotion des technologies propres dans le cadre de Mission Innovation, un programme dans lequel le Canada prévoit doubler ses investissements envers les énergies propres pour atteindre 775 millions de \$ d'ici 2020. Or, le gouvernement se doit d'être cohérent dans son approche fiscale et ses politiques afin de rendre le secteur canadien des énergies propres attrayant pour les investisseurs nationaux et étrangers, et pour maximiser le retour sur les investissements provinciaux et fédéraux dans ce secteur. Ainsi, les subventions fédérales et provinciales qui soutiennent encore la production et la consommation de pétrole, gaz et charbon doivent être éliminées.

Le niveau de réduction de GES atteint grâce aux nouveaux investissements fédéraux et provinciaux en matière d'énergies propres risque de n'être réduit à rien si l'exploration et le développement pétroliers et gaziers continuent. Actuellement, au Canada, de nouvelles demandes de projets d'exploitation pétrolière, gazière et de gaz naturel liquéfié sont déposées; il est prévu que certains de ces projets soient mis en œuvre en 2030 et au-delà. La tendance actuelle à l'augmentation des émissions de GES par l'industrie pétrolière et gazière se poursuivra si leur exploration et développement continuent d'être soutenus par les gouvernements.

De plus, à cause des avantages fiscaux encore en place, le gouvernement du Canada risque dans la prochaine décennie de perdre des milliards en recettes fiscales non récoltées à cause des taux de déduction pour amortissement accéléré offerts pour les coûts de pré-production des nouveaux projets d'exploitation, notamment pour le gaz naturel liquéfié. Supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles permettra aux gouvernements de toucher des bénéfices fiscaux importants à moyen et long terme en récupérant des recettes fiscales qui seraient sinon perdues.

Selon un rapport publié en 2015 par Oil Change International, l'Institut du développement outre-mer et l'Institut international du développement durable, on estimerait à un minimum de 1,8 milliard de \$ les subventions fédérales accordées à l'industrie des combustibles fossiles annuellement. Les subventions provinciales pourraient quant à elles s'élever à au moins 1,1 milliard de \$ par année.

Le gouvernement du Canada s'est engagé depuis longtemps à supprimer progressivement les subventions à l'industrie des combustibles fossiles, en commençant par la déclaration des dirigeants du G20, au Sommet du G20 en 2009, à Pittsburgh. Il a réitéré cet engagement lors de la récente rencontre du G7 au Japon, rencontre qui pressait tous les pays à éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles d'ici 2025 – suggérant que les principales économies, comme le Canada, devront agir rapidement si elles souhaitent que tous les pays emboîtent le pas au cours

---

<sup>3</sup> <http://www.carbonpricingleadership.org/leadership-coalition/>

<sup>4</sup> <http://www.scics.gc.ca/english/Conferences.asp?a=viewdocument&id=2401>

<sup>5</sup> <http://www.ottawacitizen.com/news/local+news/mckenna+great+climate+rest+laurels/11845241/story.html>

de la prochaine décennie. Lors du Sommet des leaders nord-américains en juin 2016, le Canada, aux côtés du Mexique et des États-Unis, a une fois de plus affirmé cet engagement à supprimer les subventions aux énergies fossiles d'ici 2025. Ces engagements internationaux doivent se traduire au plus vite par une réforme des mesures fiscales au fédéral et au provincial en matière de production de combustibles fossiles.

Grâce à la rencontre des premiers ministres sur le cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, le Canada a maintenant une réelle chance de tenir ses promesses de retirer ses subventions aux énergies fossiles.

Remplir cet engagement de longue date demande un calendrier d'élimination progressive à la fois transparent et prévisible des ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; un tel calendrier offrirait aux investisseurs et aux Canadiens et Canadiennes la certitude que tous les paliers de gouvernements ont l'intention d'éliminer les avantages fiscaux à l'industrie du pétrole, du gaz naturel et du charbon.

Le gouvernement canadien doit agir comme leader. Si nous souhaitons vraiment débiter dès maintenant au Canada une transition vers les énergies propres, nous ne pouvons nous permettre neuf autres années de soutien gouvernemental continu à l'industrie du pétrole et du gaz. Compte tenu de l'urgence d'agir et de l'ampleur du défi climatique qui nous attend, nous demandons aux premiers ministres de compléter l'élimination progressive des subventions au plus tard en 2020.

Dans l'annexe ci-jointe, vous trouverez une liste des subventions actuellement identifiées au niveau fédéral et infranational.

## Recommandations

### Subventions fédérales à la production des combustibles fossiles

- Nous recommandons au gouvernement fédéral de rendre publique, avant la sortie du budget 2017, une liste complète des déductions pour amortissement accéléré (DAA) et autres avantages fiscaux offerts à l'industrie canadienne du pétrole, du gaz naturel et du charbon, incluant des estimations des manques à gagner en recettes fiscales.
- Nous recommandons au gouvernement fédéral de publier, dans son budget 2017, un calendrier montrant les mesures qui seront prises pour supprimer progressivement les subventions fédérales aux énergies fossiles d'ici 2020, incluant les déductions pour amortissement accéléré offertes pour l'exploitation de gaz naturel liquéfié, l'exemption de droits de douane pour les importations d'unités mobiles de forage au large dans l'Atlantique et l'Arctique, les déductions pour frais d'aménagement au Canada dans l'industrie des combustibles fossiles, les déductions pour frais d'exploration au Canada, déductions pour frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, déductions pour frais relatifs à des ressources à l'étranger et pour frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger.

Le ministre des Finances et celui de l'Environnement et du Changement climatique ont été mandatés de collaborer pour s'assurer de respecter l'engagement du G-20 de supprimer progressivement, à moyen terme, les subventions aux combustibles fossiles. Néanmoins, le budget 2016 maintient les déductions pour amortissement accéléré à l'industrie gazière jusqu'en 2025 et ne contenait aucun changement aux politiques fiscales fédérales en vue de supprimer les subventions à l'exploitation des combustibles fossiles.

## Subventions provinciales à l'exploitation des combustibles fossiles

- Nous recommandons aux premiers ministres, en vertu du cadre pancanadien sur les changements climatiques et la croissance propre, de s'engager à rendre public un bilan des subventions provinciales restantes d'ici la fin 2017, incluant les estimations des manques à gagner en recettes fiscales.
- Nous recommandons aux premiers ministres de publier, dans leurs budgets respectifs de 2017, un calendrier visant à supprimer progressivement les subventions provinciales restantes aux énergies fossiles d'ici 2020, incluant les programmes d'aide aux redevances pour les projets d'exploitations pétrolières et gazières de l'Alberta et le programme de crédit d'impôt pour le forage en grande profondeur de la Colombie-Britannique.



équiterre



OILCHANGE  
INTERNATIONAL



IISD  
International Institute for  
Sustainable Development



CAN Rac  
CLIMATE ACTION NETWORK | RÉSEAU ACTION CLIMAT  
Canada



environmental  
defence  
INSPIRING CHANGE

<b>ANNEXE – Subventions canadiennes aux combustibles fossiles</b>	<b>Source d'énergie ciblée</b>	<b>Montant annuel estimé, en millions USD</b>	<b>Montant estimé en 2013</b>	<b>Montant estimé en 2014</b>
<b>Dépenses fiscales – niveau fédéral</b>				
Frais d'aménagement au Canada : 30 % déductibles selon une méthode d'amortissement dégressif	Pétrole	785	785	n.d
Frais d'aménagement au Canada : 30 % déductibles selon une méthode d'amortissement dégressif	Gaz	196	196	n.d
Crédit d'impôt pour le Fonds d'investissement de l'Atlantique (AITC) : crédit d'impôt de 10 % (2013) et 5 % (2014) sur les investissements en énergie	Pétrole et gaz	136	200	72
Frais d'exploration au Canada : 100 % de déduction sur les coûts engagés dans les études géologiques, géophysiques et géothermiques (G3) et dans les forages d'exploration (pour ce qui est du charbon, cela inclut les investissements irrécupérables du développement minier)	Pétrole, gaz et charbon	127	127	n.d
Déductions pour amortissement accéléré (DAA) pour les projets de sables bitumineux et autres déductions pour amortissement accéléré pour certains investissements irrécupérables liés aux sables bitumineux	Pétrole	122	167	77
Déductions pour actions accréditives	Pétrole, gaz et charbon	119	126	111
Frais d'exploration au Canada	Gaz	32	32	n.d
Frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG) : Déduction de 10 % sur le coût d'un puit de pétrole ou de gaz; un intérêt ou un droit d'exploration, de forage, ou d'extraction de pétrole et/ou gaz naturel; une participation admissible ou un droit d'exploitation de pétrole ou de gaz (ce qui exclut les redevances à la Couronne)	Pétrole	28	28	n.d
Frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG) : Déduction de 10 % sur le coût d'un puits de pétrole ou de gaz; un intérêt ou un droit d'exploration, de forage ou d'extraction de pétrole et/ou gaz naturel; une participation admissible ou un droit d'exploitation de pétrole ou de gaz (ce qui exclut les redevances à la Couronne)	Pétrole et gaz	7	7	n.d
Exonération de droits de douane pour l'importation d'équipement d'exploration du sous-sol de la mer	Pétrole et gaz	n.d	n.d	n.d
Frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE) : Déduction de 30 % sur les coûts d'exploration outremer	Pétrole, gaz et charbon	n.d	n.d	n.d
Exploration effectuée par des sociétés en commandite : Gains de capitaux taxés à 50 % du taux d'impôt sur le revenu	Pétrole, gaz et charbon	n.d	n.d	n.d
Mise en œuvre d'une DAA pour les actifs du gaz naturel liquéfié (GNL)	Gaz	n.d.	n.d.	n.d.
Ajout de dépenses admissibles à la déduction pour frais d'exploration : Études environnementales et consultations communautaires requises pour l'obtention des permis ou des licences d'exploration.	Pétrole	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Total (National)</b>		<b>1552</b>	<b>1669</b>	<b>260</b>

<b>Dépenses fiscales – niveau infranational</b>				
Alberta Crown Royalty Reductions (Alta.)	Pétrole et gaz	604	631	578
Crédit pour le forage à grande profondeur (non spécifié, probablement en C.-B)	Gaz	249	260	238
Crédit d'impôt pour l'exploration minière (C.-B)	Charbon	61	64	59
Crédit pour la construction de routes et d'infrastructures pipelinières (C.-B)	Pétrole et gaz	23	24	22
Exemption fiscale sur l'essence pour l'émission de gaz résiduel (C.-B)	Gaz	14	15	14
Exemption de la taxe de vente sur l'équipement d'exploration (comme en C.-B et au MB)	Pétrole	7	15	< 1
Crédit pour le forage en été (C.-B)	Pétrole et gaz	14	14	n.d
Incentifs fiscaux pour la recherche dans le secteur du pétrole en Saskatchewan	Pétrole et gaz	5	6	5
Programme incitatif pour le forage au Manitoba	Pétrole et gaz	n.d	n.d	n.d
Total (infranational)		979	1028	916
Total (Combiné)		2531	2697	2092

<b>Dépenses directes – Niveau fédéral et infranational</b>				
Projets de captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC) de Energy Alberta (Carbon Trunk Line et le projet Quest de Shell)	Pétrole	103	108	99
Barrage boundary CSC (part fédérale sous forme de subventions)	Charbon	51	53	49
Centre de recherche en technologie pétrolière (fédéral et en Saskatchewan)	Pétrole et gaz	18	19	17
Heartlands Oil and Gas Road Rehabilitation (C.-B)	Pétrole et gaz	19	20	18
Abandons des puits	Pétrole et gaz	13	12	14
Fonds en recherche et développement pour les secteurs pétrolier et gazier (Terre-Neuve et Labrador)	Pétrole et gaz	4	5	4
Total des dépenses directes		208	108	101
<b>Total des subventions nationales</b>			<b>2738</b>	<b>2805</b>

Source : Overseas Development Institute, Oil Change International, International Institute for Sustainable Development, November 2015. Data Sheet with data sources and further information for Canada's production subsidies is available at: [www.odi.org/publications/10091-G20-subsidies-oil-gas-coal-production-Canada](http://www.odi.org/publications/10091-G20-subsidies-oil-gas-coal-production-Canada)